

La météo du CHSCT (de l'UL)

#1 - 5 février 2021

Extraordinaire CHSCT...

Vendredi 29 janvier c'était notre 7e CHST extraordinaire depuis mars, pandémie oblige : à chaque fois une nouvelle circulaire, de nouveaux décrets, faire et refaire, défaire surtout, et toujours a posteriori, pas de discussion possible, puisque les textes ont déjà été largement mis en œuvre avec les services centraux et transmis aux directeurs de composantes. On fait donc passer ça devant le CHSCT après coup, juste pour voter.



La crise sanitaire, une aubaine pour restructurer ?

Une démarche de réflexion sur une réorganisation des fonctions support de l'établissement va être lancée : quelles fonctions pour quelle organisation ? pour les directions Finances, Immobilier, RH, Numérique, Achat, Logistique. Avec qui cette démarche est-elle initiée ? Une boîte extérieure bien sûr, l'appel d'offre est déjà lancé, pour un diagnostic fait au 1er semestre 2021, une proposition de réorganisation au 2e semestre et une mise en œuvre en 2022.

Franchement, on n'a que ça à faire ? Quel diagnostic organisationnel peut-on faire en ce moment dans nos établissements ? Est-ce qu'il s'agit juste de profiter du bordel ambiant pour réformer, mutualiser, se séparer des "inutiles" et lancer un « programme d'action "efficience" » ?



Des teuffeurs à l'UL

Alors que les événements festifs étaient interdits, un grand dîner-concert a été organisé le 10 octobre dernier au Palais des congrès de Nancy réunissant plus d'une centaine de personnes. La cérémonie de remise des palmes académiques et de nombreux autres événements ont été annulés, mais pas celui-ci. Le président de l'université de Lorraine a bien évidemment autorisé cette manifestation pour qu'elle puisse avoir lieu, mais ce n'est pas ce qui apparaissait dans le compte-rendu de la séance du CHSCT d'octobre : le président « souligne par ailleurs son incompréhension face à l'organisation de certains événements de l'université, comme les 60 ans de Polytech ».

Ce compte rendu vient donc d'être modifié par l'administration : le président « entend par ailleurs que l'organisation de certains événements comme les 60 ans de Polytech ait pu susciter de l'incompréhension. »

De l'incompréhension, ah bon ?



Ben alors, on n'est plus Charlie ?

La VP RH fait part de remontées de quelques agents relativement à expression-libre : « insultes et dénigrement, inquiétudes, violence quotidienne, source d'insécurité permanente, dérives ... ». Le président veut qu'un groupe de travail, avec les organisations syndicales et des représentants de l'administration, fasse évoluer la liste, car il n'y a plus assez d'autorégulation. Comment ? Il pourrait aussi choisir de la fermer (la liste hein !), mais il ne veut pas l'assumer tout seul, alors il propose un groupe de travail... Quel sens cela a-t-il ?



De l'abus de pouvoir du CHSCT ?

Lors de la séance du 26 novembre, des représentants du personnel ont interrogé l'administration sur un fonctionnement managérial qui semblait abusif dans une composante de l'établissement, éléments remontés par des collègues en poste sur place et qui avaient choisi de ne pas accepter la mise en place d'« outils de surveillance étroite » des télétravailleurs.

Le CHSCT n'avait pu que constater que le « document expérimental à renseigner pendant la période de travail à distance » (sic) s'apparentait effectivement à un véritable système de flicage, et pouvait être considéré comme abusif et le management comme harcelant.

La réponse de l'administration ? Juste un courrier incendiaire de la direction de ladite composante, pointant l'abus de pouvoir (sic) du CHSCT, fustigeant les syndicats, qui ne font que faire perdre leur temps aux décideurs et aux directions.



De l'abus de pouvoir du président

Le 1er octobre, les mandaté-es CGT-SUD déposaient une alerte pour Danger Grave et Imminent (DGI) relativement au COVID (contaminations sur sites et refus de maximiser le travail à distance et les aménagements horaires). DGI que, dans un premier temps, la direction n'avait pas voulu instruire.

Lors du CHSCT extraordinaire qui s'en est finalement suivi, le président avait mis au vote la clôture du DGI, sans prévoir de mesures, sans préconisations, au mépris du décret CHSCT.

Le vote du CHSCT (4 POUR, 4 CONTRE) n'avait pas permis de conclure. Aujourd'hui, l'inspection du travail, obligatoirement saisie dans ce cas de figure, demande des comptes à l'établissement.

Réunion extraordinaire à venir.

À suivre...

